

## PLAN ANTI CORRUPTION

Pour faire suite aux déclarations du ministre par voie de presse, la direction générale nous confirme que l'IS et l'IGF ont fait des préconisations qui nous seront communiquées.

Cela concernera surtout des mesures de prévention auprès des personnels ainsi qu'une mobilité sur les postes sensibles. Il y aura ensuite un GT.

Sur le redéploiement des agents sur les ports (une centaine), il s'agit d'une orientation donnée par le ministre qui devra être construite en concertation avec les organisations syndicales.

La directrice générale rencontrera très prochainement le ministre pour l'évoquer avec lui.

Sur le cycle de discussion sur la surveillance, deux GT ont été infructueux, et avant de s'engager dans une négociation, la directrice générale propose aux organisations syndicales de se rencontrer rapidement en bilatérale pour pouvoir dessiner un cadre de négociations et tenter de comprendre pourquoi nous n'avons pas réussi à conclure le cycle de discussions.

**Présentation au vote des procès verbaux du 18/06/20 et 5/07/2023**

**Vote PV → Vote CGT POUR**

## PRÉSENTATION DES PROJETS DE DÉCRETS ET ARRÊTÉS

**relatifs à la création d'un centre de gestion financière douane :**

En matière de gestion budgétaire la DG a fait le choix de confier cette gestion des moyens affectés au site de Paris à la DI IDF et ceux de Villeurbanne à la DI AURA.

Il y aura un contrat de service entre la TG des douanes et chacune des deux DI :

⇒ les dépenses relatives à l'occupation et au fonctionnement des locaux : Prise en charge par le BOP des DI concernées.

⇒ les dépenses liées au fonctionnement du service (enveloppe dédiée au sein des BOP et leur exécution sera initiée par la TG et validée et mise en œuvre par la DI.

Cela concerne les frais de mission, formation, dépenses de matériel).

Comme c'est un service à compétence nationale, il sera rattaché au CSASCR

**Nous dénonçons l'absence de réponse données aux agents lors des groupes de travail (les plages horaires, la gestion des RPS ou bien encore le télétravail.**

L'enveloppe du service, il n'a pas été possible de créer un BOP dédié aux dépenses de la TGD suite à la contrainte de la règle de séparation des ordonnateurs et comptable.



Le centre de coût ne sera pas associé à un suivi d'un ordonnateur. L'enveloppe dédiée sera gérée par un dialogue de gestion. L'objectif est de préserver les moyens dédiés à la TGD.

**Concernant l'accompagnement**, une information régulière sera donnée aux agents, des entretiens individuels ont eu lieu ( 33 sur Lyon , 28 sur Paris).

Il y aura une déclinaison du cadre général des opérations de restructuration. Toutefois, les postes à la résidence n'entraîneront pas de « super priorité » au TAM qui ne vaut qu'en l'absence de poste dans le département.

**La prime comptable TGD sera donnée à l'ensemble du service.**

**Concernant le télétravail, il n'y aura pas de dissymétrie entre Paris et Lyon : 3 jours sont actés.**

**Le régime horaire est maintenu à l'identique sur chacun des sites.**

**Concernant la formation**, elle sera dispensée en mars essentiellement (par FIP), et en avril pour Chorus. Elle durera 20 jours et donnera droit au versement de l'indemnité idoine. Puis il y aura une formation spécifique en interne par les équipes et qui pourront se déployer avec une temporalité moins contrainte.

**Concernant la gestion RH**, une convention a été pilotée entre la future direction du SCN TGD et les deux BOP-GRH. Elle porte sur toutes les questions liées à la vie de l'agent (gestion des arrêts maladie, promotion, mutation, etc.).

Le vœu a été de maintenir des interlocuteurs de proximité, que ce soit pour la prévention ou pour la RH. Ils restent les mêmes.

Lors du bilan LDG de février 2024, il sera proposé la création d'un CDR dédié ( pour la DG et le CGF) , celui d'IDF étant déjà trop volumineux.

**Les fiches de poste sont standardisées**, elles seront communiquées en janvier/ février au plus tard. Une réunion d'information aura lieu lundi prochain à Paris et mercredi à Lyon, concernant les postes et l'explication sur la répartition des BOP sur les 2 sites.

La TGD sera rattachée fonctionnellement à la sous-direction FIN, il y aura le même traitement indiciaire que le SARC.

**Les effectifs sont maintenus.**

**Vote CGT → CONTRE**

## **MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 16 JUIN 2020**

désignant les opérations de restructuration de certains services centraux ou déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ouvrant droit à des mesures d'accompagnement

**Pour la CGT, les documents ne font que survoler un sujet pourtant structurant pour les agents.** Les questions de fond ne sont pas abordées (les effectifs à stabiliser, les locaux) et le directeur inter-régional s'est même octroyé le droit de passer outre l'avis de cette instance en rédigeant dès le 4 décembre, une note sur la nouvelle configuration. Il serait



de bon ton que les directeurs prennent quelques précautions...

En réponse, la directrice générale s'engage à donner de la lisibilité sur l'ensemble des restructurations afin d'en faire le suivi ensemble dans cette instance. Elle assure qu'il n'y a pas de volonté de rapprocher les deux DR (Strasbourg et Mulhouse)

**Vote CGT → CONTRE**

## ÉVOLUTIONS DE LA DNRED ET DU SEJF

### La DNRED

Le projet « Valmy » présentait consiste à une évolution de la DNRED en quatre directions techniques. L'objectif est de faire face aux nouvelles menaces et favoriser la coopération entre l'analyse, le renseignement les opérations de recherche pour être capable de produire des analyses au plus près de la réalité opérationnelle.

La réforme se fera en trois volets (transformation du service en diverses directions, mise en conformité immobilière, parcours professionnel et indemnitaire)

La CGT a regretté que le précédent chantier de la refondation de la DNRED se fasse en dehors des autres services douaniers.

La CGT dénonce que cela ne soit qu'un point d'information aujourd'hui, alors même que nous sommes dans une refonte totale d'un service et regrette que la question indemnitaire ne soit jamais abordée de façon globale. Cette dernière devra s'inscrire dans le cycle de négociations salariales

Il y a un vrai problème du parcours de carrière dans toute la douane

La directrice générale reconnaît que l'inspection des services a montré des irrégularités dans la chaîne indemnitaire et que ce projet « Valmy » est l'occasion de tout remettre à plat.

Il faudra aussi répondre rapidement aux contraintes de recrutement par une autre gestion des parcours professionnels

Mais à l'heure actuelle la directrice générale n'est pas en mesure de nous présenter un dossier RH consolidé.

On n'est pas assez mûr pour vous présenter un dossier RH ce soir. Ces questions seront traitées en cohérence avec le reste de la douane. Idem pour l'indemnitaire qu'on pourra évoquer lors de la bilatérale.

### Le SEJF

Transformation en ONAF décidée dans le cadre du plan fraude avec deux objectifs :

⇒ un positionnement identifié tant au niveau national qu'europpéen ;

⇒ élargissement du champ de compétences.

Le périmètre des missions douanières ne changent pas ainsi que les modalités de saisine.

Bien que favorable sur le fond la CGT a dénonce une fois de plus le manque de personnels et de moyens.



## AVENIR DU RÉSEAU COMPTABLE

Les directeurs généraux des douanes et des Finances Publiques se sont entendus pour demander au ministre le statu quo en attendant une analyse approfondie sur l'organisation du réseau comptable et son outillage, qui sera conduite en lien avec les organisations syndicales. L'objectif est de se projeter à l'horizon 2027.

## LE RSU

La CGT a dénoncé la difficulté pour travailler sur ce document, les données manquantes sont nombreuses (CET, écrêtage,...) les informations étaient beaucoup plus fournies en 2021.

Nous avons demandé à remettre ce point à l'ordre du jour d'une instance, parce qu'au-delà de l'analyse des chiffres, ce sont bien les plans d'actions qui importent.



**NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !**